

RAPPORT N° 93/5-01
au Conseil Municipal

OBJET

CONTRAT DE DEVELOPPEMENT

L'assemblée Départementale, dans sa séance du 23 Juillet 1992, a décidé de mettre en oeuvre une seconde génération de Contrat de Développement sur les années 1993 - 1994 - 1995.

Les principales caractéristiques des nouveaux contrats sont les suivantes :

a) - Globalisation des concours financiers du Département. Le principe de rattachement au Contrat de Développement de toutes les interventions financières du Conseil Général a été retenu. Cette globalisation comprend deux volets :

* Les actions imputées sur l'enveloppe annuellement allouée par le Conseil Général.

* Les actions connexes financées par le Département au titre des programmes spécifiques. (Contrat d'Objectifs Habitat ; Développement Social des Quartiers, Ports de Pêche, Programme Pluriannuel, d'Endiguement des Ravines, Zones d'Activités, Manifestations et Foires, Acquisitions de livres et manuels pédagogiques en faveur des écoles et des bibliothèques et centres de documentation).

L'enveloppe annuelle a été répartie entre les Communes suivant trois critères principaux dont la pondération est la suivante :

- 30 % pour le poids de population,
- 40 % pour le potentiel fiscal / habitant,
- 30 % pour les taux de couverture en matière d'Eau Potable, d'Electricité et de raccordement au tout à l'égout.

b) - Financement prioritaire des opérations permettant de satisfaire les besoins primaires de la population (Eau, Electricité, Ecoles, Environnement...).

Chaque Commune conserve toutefois la possibilité, dans le cadre de l'enveloppe qui lui est allouée, de financer d'autres équipements qui correspondent à ses besoins spécifiques.

c) - Pour 1993 le Contrat de Développement comporte une liste précise d'opérations alors que pour les deux autres années un avenant viendra à chaque fois préciser le programme opérationnel.

La Commune de Saint-Denis bénéficiera d'une enveloppe annuelle de subventions d'un montant de 12 543 953 F.

En 1993 la somme des opérations financées à la fois sur l'enveloppe annuellement allouée et au titre des actions connexes représente un total de 76 477 742 F pour 28 539 102 F de subventions.

Le contenu du contrat de Saint-Denis pour 1993 peut-être caractérisé ainsi qu'il suit :

1) - Pour la plupart, les actions correspondent aux grandes orientations souhaitées par le Conseil Général et l'ensemble des Maires, à savoir :

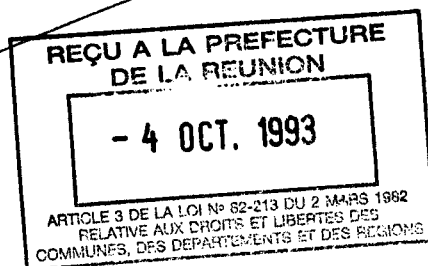
- Infrastructures de base (Eau, Assainissement, Electrification Rurale)
- Les écoles, retenues comme domaine prioritaire par la Ville.

2) - Le second axe du contrat est constitué par les équipements de proximité et d'animation socio-culturelle (sports, culture, espaces publics, et aménagements) qui correspondent à des besoins importants de la population.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



P/LE MAIRE
1ère Adjte Gabrielle FONTAINE



DELIBERATION 93/5-01
au Conseil Municipal
en séance du Samedi 25 Septembre 1993

OBJET

CONTRAT DE DEVELOPPEMENT

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;

Sur le RAPPORT N°93/5-01 de Monsieur le Maire ;

Vu le rapport de Michel CHAN-LIAT, 2ème Adjoint au Maire, présenté au nom de la Commission Finances ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ARTICLE UNIOUE

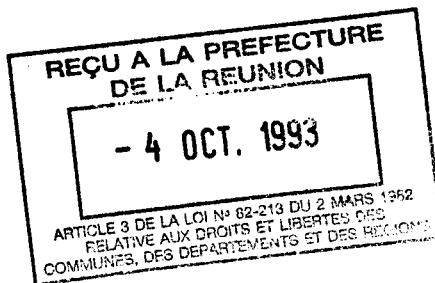
Approuve le Contrat de Développement n°2 joint en annexe.

Pour extrait certifié conforme
Saint-Denis, le

5.1 OCT. 1993

P/LE MAIRE

1ère Adjte Gabrielle FONTAINE



OPERATIONS	COUT HT	SUBVENTION DE BASE		MAJORATION ZONE DES HAUTS	SUBVENTION TOTALE
		MONTANT	TAUX		
Electrification Rurale · FACE · DEPARTEMENT	1 720 930* } }	962 000 172 093	} 78 % } 30 %	} }	1 134 093
Alimentation en eau potable · Nouveau forage Est · Renforcement Moulin à Vent · Renforcement Couderc-Tourmalines · Renouvellement AEP, Rue de la République · Elaboration schéma directeur AEP	651 163 2 632 558 2 074 418 418 605 279 070	293 023 1 184 651 933 488 188 372 167 442	45 % 45 % 45 % 45 % 60 %	— — — — —	293 023 1 184 651 933 488 188 372 167 442
Assainissement des Eaux Usées · Extensions diverses	465 116	139 535	30 %	—	139 535
Equipements sportifs · Terrain rugby de Champ-Fleuri · Travaux sur équipements sportifs · Equipements sportifs Collège Domenjod : piste d'athlétisme et aires de saut · Vestiaires Redoute (2ème tranche) · Equipements sportifs Bellepierre : piste d'athlétisme et aires de saut · Eclairage de terrains de sports	465 116 1 395 349 511 628 372 093 1 702 325 204 651	210 000 (plafond) 697 674 255 814 186 046 340 465 102 326	50 % 50 % 50 % 50 % 20 %** 50 %	— — — — — —	210 000 697 674 255 814 186 046 340 465 102 326
Equipements culturels · Locaux pour plasticiens à Jeumon · Matériel pour villages jeunes (Chaudron) · Matériels et livres pour bibliothèques · Aménagement Jeumon	325 581 279 070 930 232 1 488 372	97 674 83 721 372 093 446 512	30 % 30 % 40 % 30 %	— — — —	97 674 87 721 372 093 446 512

* 1 720 930 F HT de travaux : 2/3 du programme financé à 78 % du coût TTC et 1/3 du programme financé à 30 % du coût HT

** Taux de 20 % afin de tenir compte du cumul de subvention avec la Région

OPERATIONS	COUT HT	SUBVENTION DE BASE		MAJORATION ZONE DES HAUTS	SUBVENTION TOTALE
		MONTANT	TAUX		
Equipements scolaires (domaine prioritaire) · Réparations des écoles et cantines scolaires en régie · Réparations des écoles et cantines scolaires en entreprise · Ecole de Moufia II (1ère tranche) · Installation école primaire Ph. VINSON dans ex-collège de la Montagne (réhabilitation)	1 007 470	705 229	70 %	---	705 229
	2 976 744	2 083 721	70 %	---	2 083 721
	2 139 535	427 907	20 %***	---	427 907
	744 186	520 930	70 %	---	520 930
Autres équipements					
- Vie administrative :					
- Travaux sur bâtiments administratifs en entreprise	1 005 442	301 633	30 %	---	301 633
- Travaux sur bâtiments administratifs en régie	604 484	181 345	30 %	---	181 345
- Toiture mairie annexe Bretagne	465 116	139 535	30 %	---	139 535
- Aménagement Centre Technique Communal	920 930	276 279	30 %	---	276 279
- Mairie annexe Bellepierre	167 442	50 233	30 %	---	50 233
- Mini crèche Moufia (création)	279 070	83 721	30 %	---	83 721
- Espaces publics et aménagements					
- Cimetière St-Bernard	455 814	136 744	30 %	45 581	182 325
- Eclairage public	744 186	186 046	25 %	---	186 046
- Toiture St-Jacques	1 953 488	586 046	30 %	---	586 046
- Cimetière Ste-Clotilde	102 325	30 697	30 %	---	30 697
SOUS-TOTAL I	29 482 509	12 542 995		45 581	12 588 576

*** En compléments des Crédits d'Etat

OPERATIONS	COUT HT	SUBVENTION DE BASE		MAJORATION ZONE DES HAUTS	SUBVENTION TOTALE
		MONTANT	TAUX		
Actions connexes*					
1. D.S.Q. : commune Prima - Aménagements espaces publics	1 205 000	460 000		—	460 000
2. Manuels scolaires et matériels didactiques	2 989 733	2 242 300 (100 F/élève)		—	2 242 300
3. Manifestations :					
. Fête des Azalées		50 000	}	—	50 000
. Salon de la Maison		200 000	} Forfait	—	200 000
. Fureur de lire		50 000	}	—	50 000
. 20 décembre	400 000	200 000	}	—	200 000
4. Conseiller Artisanat	144 000	14 400 (plafond 1 200 F/mois)	10 %	—	14 400
5. Zones d'activités :					
- Construction d'ateliers relais, Foucherolles - Subvention complémentaire pour mises aux normes anticycloniques	10 727 047 (coût sur 92-93)	824 570		—	824 570
6. C.O.H. (équipements de proximité)	8 319 996	4 992 000	60 %	—	4 992 000
7. Equipements à caractère départemental					
. Remplacement bulle (parc des expositions)	4 050 000	1 215 000	30 %	—	1 215 000
. Médiathèque (1ère tranche)	19 159 457**	5 747 837	30 %	—	5 747 837
SOUS TOTAL 2	46 995 233	15 996 107		—	15 996 107
T O T A L G E N E R A L	76 477 742	28 539 102		45 581	28 584 683

*Pour les actions 1, 2, 3, 5 et 6 : sous réserve de leur approbation dans le cadre des procédures propres à ces actions

**Opération d'un coût total H.T. de 40 900 465 F ; participation prévisionnelle du Département de 13 153 860 F (9 618 976 F -30%- pour les travaux et 3 534 884 F -40%- pour le mobilier, matériel et les collections)